

Citoyenneté

Conseil des Sages

Lormont

Conseil des
Sages

+ de
55 ans



Ville de Lormont

Rue André Dupin - BP N°1
33305 Lormont Cedex
Tél. 05 57 77 63 27
Fax 05 57 77 63 28
www.ville-lormont.fr



Conseil des sages

Le Conseil des sages rassemble des Lormontais qui connaissent bien leur ville, qui disposent du temps et de la liberté de pensée nécessaire pour se consacrer aux intérêts de la Cité.

→ UNE MISSION DE CONSEIL

Le Conseil des sages est une instance de réflexion et de proposition. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Comme toute instance consultative, le Conseil des sages n'est pas un organe de décision. Cette dernière appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel.

→ UNE RÉFLEXION ORGANISÉE

Le Conseil des sages organise ses travaux au sein de trois commissions en accord avec les commissions municipales. Elus et techniciens référents peuvent leur apporter ponctuellement leur concours.

Commission n°1 : aménagement du territoire, urbanisme, déplacements urbains, environnement, espace rural, proximité et sécurité.

Commission n°2 : économie, emploi, insertion, formation, finances et administration générale.

Commission n°3 : solidarité, famille, enfance, citoyenneté, relations internationales, animation urbaine, culture, sports, quartiers et vie associative.

UN AUTRE regard sur la Ville

→ UNE DÉMARCHÉ EFFICACE

Les membres du Conseil des sages peuvent soulever des problématiques spécifiques qu'ils souhaiteraient approfondir.

Les thèmes de travail retenus leur sont signifiés par le Maire au moyen d'une lettre de mission qui spécifie les questions sur lesquelles leur regard lui est nécessaire.

Ce mode de fonctionnement, qui peut paraître un peu rigide, permet de concentrer les énergies sur les points qui posent le plus question.

Les Sages peuvent ainsi être certains de l'utilité de leur implication.

POURQUOI PAS VOUS ?

Le Conseil des sages est ouvert aux Lormontais âgés de 55 ans et plus, passionnés par leur ville et dégagés des obligations professionnelles.

Vous connaissez bien votre ville, vous avez choisi d'y passer votre retraite, vous disposez de temps libre et de l'autonomie nécessaire au suivi régulier des travaux d'une telle instance ? Vous pouvez devenir membre du Conseil des sages.

Adressez votre candidature à : Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 rue André Dupin, 33305 Lormont cedex.

Infos : Conseil des sages. Tel / fax : 05 56 06 05 42

Mail : conseildessages@ville-lormont.fr

Permanences : 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois, entre 15h et 18h, à l'Espace associatif Montaigne (salle 13).